

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Michel ROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-009-16396/24/BM

■ Attribution d'une subvention dans le cadre du prix du Challenge métropolitain InnovProvence édition eau - Approbation d'une convention 95749

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole renforce son positionnement de territoire d'expérimentation d'envergure euroméditerranéenne au service du développement des entreprises innovantes, en déployant le dispositif des « Challenges InnovProvence ».

Ce dispositif, approuvé par délibération n° IVIS-001-13622/23/CM le 16 mars 2023, permet le lancement d'appels à projets visant à :

- Mettre en place et soutenir des démonstrateurs innovants en réponse aux défis exprimés par la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires,
- Développer les initiatives portées par les entreprises et porteurs de projets innovants en permettant la mise à disposition de lieux du territoire pour l'installation de démonstrateurs,
- Démontrer le dynamisme économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence en promouvant des produits ou services portés par des jeunes entreprises innovantes.

En écho aux priorités énoncées dans l'Agenda du développement économique de la Métropole approuvé le 30 juin 2022, les « Challenges InnovProvence » s'inscrivent au service des grandes transitions du territoire, en visant l'amélioration du quotidien et du cadre de vie des habitants ainsi que l'efficacité des services rendus dans le champ des compétences métropolitaines.

Les challenges ont vocation à résoudre des problématiques identifiées par les directions opérationnelles de la Métropole (aménagement du territoire et urbanisme, cohésion sociale et insertion, culture, sport, nautisme, grands événements, habitat et logement, mobilité, gestion des déchets, protection de l'environnement, gestion du cycle de l'eau...) en mobilisant les entreprises innovantes. Le dispositif, promu par le biais d'appels à projets ouverts et largement diffusés au sein de l'écosystème d'innovation du territoire, doit permettre de financer un démonstrateur ou une preuve de concept, par le biais d'une subvention attribuée à l'entreprise lauréate.

Le second appel à projets lancé dans le cadre des « Challenges InnovProvence » vise à récompenser la meilleure innovation en réponse au défi énoncé « Imaginer et créer un modèle d'oasis urbain dans ses dimensions techniques, sociétale, écologique et éducative ».

Conformément au règlement de l'appel à projets approuvé par décision n°23/1176/D de la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence en date du 29 novembre 2023, le comité de sélection s'est réuni le 15 mars 2024, sous la présidence de M. Arnaud Mercier, élu délégué à la Métropole numérique, à la Politique publique de la donnée, à l'Innovation, au parcours usager et M. Roland Giberti, Vice-Président de la Métropole, délégué à l'eau, à l'assainissement, au pluvial et a désigné la société AQUAPOUSS (domiciliée au 69 rue du Rouet - 13008 Marseille) comme lauréate du prix Challenge InnovProvence édition eau.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention de 25 000 euros à l'entreprise AQUAPOUSS lauréate du prix du Challenge InnovProvence édition eau pour l'installation de son démonstrateur au sein de l'espace public métropolitain.

Par dérogation au règlement budgétaire et financier, le montant du prix fera l'objet d'un règlement unique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-13223/23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2022 adoptant la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'aides économiques ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n°IVIS 001-13622/23/CM du Conseil de la Métropole du 16 mars 2023 approuvant le dispositif des « Challenges territoriaux InnovProvence » ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié ;
- La décision n° n°23/1176/D approuvant l'appel à projets Challenge InnovProvence édition eau visant à « Imaginer et créer un modèle d'oasis urbain dans ses dimensions techniques, sociétale, écologique et éducative ».

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le dispositif « Challenges territoriaux InnovProvence » s'inscrit dans le cadre de la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'aides économiques, sous réserve de son adoption par la Région ;
- Que le recours à l'innovation contribue à relever les grands défis économiques, sociaux et environnementaux du territoire ;
- Que l'Agenda du développement économique métropolitain représente le socle stratégique de la démarche d'accompagnement économique et d'innovation dans laquelle la Métropole s'est engagée et que dans ce cadre il entend promouvoir la vision commune d'une métropole productive, compétitive et innovante.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention spécifique à l'entreprise AQUAPOUSS d'un montant de 25 000 euros au titre de l'installation de son démonstrateur.

Article 2 :

Est approuvée la convention de moyens avec l'entreprise AQUAPOUSS, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, en section d'investissement : autorisation de programme n°H110P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°220140200D « TERRITOIRES D'EXPERIMENTATION ET CHALLENGES ».

Ces crédits relèvent de la politique « Développement Economique, Innovation, Attractivité Territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4EEIS ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER